

La Jaille

Bulletin municipal
de la Commune de Jaillans



Retrouvez votre bulletin en couleurs sur www.jaillans.fr (onglet « Vie pratique », rubrique « La Jaille »)



LE MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et à tous,

2022 s'en est allé, 2023 est arrivé avec ses différents rendez-vous.

A commencer par les vœux de la commune **le samedi 14 janvier à 11h** à la salle des fêtes, où je vous attends nombreux, en compagnie du conseil municipal, des employés communaux et des présidents de toutes les associations du village qui présenteront leur bilan 2022 et leurs projets pour 2023.

Bien entendu, en cas de restriction de regroupement liée à la COVID, la cérémonie sera annulée.

Du 19 janvier au 18 février, aura lieu le recensement de la population du village. Merci de réserver le meilleur accueil aux agents recenseurs Françoise, Catherine et Caroline. Je voudrais souligner l'importance de ce recensement et vous inviter à remplir correctement le questionnaire.

Autres dates importantes, **les samedi 4 à 20h et dimanche 5 février à 16h**, l'association « Que Jaillans scène », vous proposera sa nouvelle pièce de théâtre « La culotte » de Jean ANOUILH. Venez encourager nos artistes locaux et passer un excellent moment. L'ADMR vous propose également une comédie hilarante « Toc Toc » **dimanche 26 février**, à la salle des fêtes Henri Maret.

Et puis arrivera, organisée de mains de maître par le comité des fêtes, la traditionnelle « fête des laboureurs » le week-end **du 18 au 21 février**, sous la présidence de Candie MARTINEZ et Sylvain DILLESEGER avec le dimanche la dégustation gratuite de bugnes, foujou et vin blanc chez les présidents. Le soir du mardi-gras aura lieu le bal masqué, gratuit, ouvert aux petits et grands. A ma connaissance, ce bal masqué doit être un des derniers encore existants sur la région, voire plus. Et puis comme tout a une fin, le mercredi soir est l'opportunité de venir déguster la salade de croupes à la salle des fêtes et de découvrir ce mets pour certains. Comme toujours pour la réussite de la fête de nombreux bénévoles s'impliquent notamment dans la confection des bugnes **le vendredi 17 après-midi**. Pour tous ceux qui ne connaissent pas cette tradition, n'hésitez pas à venir donner un coup de main.

Voilà un premier trimestre 2023 bien chargé qui nous rappelle qu'il faut profiter des bons moments et des joies simples.

Je vous souhaite de tout cœur, une excellente année, une santé à tout épreuve et la réalisation de vos rêves.

Vive Jaillans !

Jean-Noël FOURNAT





Une recette par Jaille !

LE MOT DU MAIRE	1
SOMMAIRE	2
UNE RECETTE PAR JAILLE	2
PORTRAIT	3
ECHOS DU CONSEIL MUNICIPAL	4 A 15
Extrait du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022	4 à 6
Extrait du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du LUNDI 17 OCTOBRE 2022	7 à 10
Extrait du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du MARDI 29 NOVEMBRE 2022	10 à 13
Extrait du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du LUNDI 12 DECEMBRE 2022	14 et 15
INFOS COMMUNALES	16 A 25
Horaires de la mairie	16
PanneauPocket	16
Site internet	16
Cérémonie des vœux	17
Focus sur : demande/renouvellement de la Carte Nationale d'Identité	18 et 19
Recensement de la population en 2023	19
Médiathèque de Valence Romans Agglo, des avantages pour les habitants de l'agglo	20
Forum Post-Bac Drôme Ardèche 2023 à Valence	21
Les aides de l'ANAH évoluent	21 et 22
Déchetterie de l'Ecançière	22
Transports scolaires Citéa	22
Taxi	22
La fibre sur Jaillans pour fin 2023 !	23
Construire, agrandir ou rénover : aide d'un architecte conseiller (gratuite)	24
Focus sur...la Maison de Services Au Public à Hostun..	25
INFOS ASSOCIATIVES ET COMMERCIALES	26 A 32
Le Sou des Ecoles	26
Familles Rurales	27 et 28
Le Club des Bouton d'Or	28
Que Jaillans Scène	29
Les Amis de Jaillans	29
ADMR	29
L'Amicale des donateurs de sang	29
Le Comité des fêtes	30
Nos produitsLo'Co par Vercourses	31
Pasta Pizza	31
Le Zig Zag Café	31
AGENDA	32

LA GALETTE DES ROIS

Les fêtes de fin d'année sont terminées, il est temps de laisser place à la galette des Rois !!

Pour cela il vous faut : 2 pâtes feuilletées / 100 g de beurre / 125 g de poudre d'amande / 100 g de sucre / 3 œufs / 1 poignée d'amandes.

Dans un saladier, mélangez le beurre mou avec le sucre en poudre et la poudre d'amande. Ajoutez les 2 œufs l'un après l'autre, après les avoir bien incorporés à chaque fois. Pour donner du croquant à la galette, ajoutez une poignée d'amandes entières concassées.

Déroulez une pâte feuilletée sur une plaque recouverte de papier sulfurisé. A l'aide d'un pinceau, humidifiez les bords de la pâte sans déborder vers l'extérieur.

Répartissez la crème d'amande au centre de la pâte. Pour les amateurs de tradition, c'est le moment de mettre la fève.

Déposez délicatement une seconde pâte feuilletée sur la première. Appuyez sur les bords de la galette avec les doigts pour qu'ils adhèrent bien, puis repliez-les vers l'intérieur jusqu'à la garniture pour bien enfermer cette dernière. Appuyez de nouveau avec les doigts sur les bords, puis chiquetez-les en les entaillant avec la pointe d'un couteau.

Mélangez un œuf avec une cuillère à café de lait, puis badigeonnez-en la galette une première fois. Placez-la au réfrigérateur pendant 30 minutes, puis badigeonnez-la de nouveau. Attention à ne pas déborder sur les côtés de la galette en badigeonnant, car cela aurait pour effet d'empêcher la pâte feuilletée de monter.

Avec la pointe d'un couteau, dessinez des diagonales sur la galette, ou tout autre forme que vous souhaitez (épis, couronne, etc). Enfournez à 240°C pendant 10 minutes, puis baissez la température à 180°C pour les 20 dernières minutes de cuisson.

**Bon appétit
et bonne
année 2023 !**



Source : www.cuisine.journaldesfemmes.fr



Serge BOU

J'ai rencontré et discuté avec un passionné de l'automobile et surtout de sport automobile rallye.

Serge BOU est tout d'abord un passionné de mécanique, il commence sa carrière en travaillant pour Volkswagen moteur sport où il prépare des moteurs destinés à la compétition automobile.

Il s'installe à l'Ecancière en 1997 où il reprend le garage anciennement tenu par Mr REY.



Il ne s'engage avec aucune enseigne automobile, il entretient et répare tous les véhicules qui se présentent pour recevoir ses bons soins.

Depuis, la clientèle lui reste fidèle et son champ d'action s'étend de la commune de Jaillans aux communes voisines, voire plus.

Son activité de garagiste ne l'empêche pas d'être au départ des rallyes comme il le fait depuis 1985, pas moins de 150 participations et de nombreux podiums. La dernière victoire en date, celle du rallye bas Vivarais /les vans en Ardèche en 2007 au volant d'une BMW M3.

Il transmet sa passion à ses fils qui eux aussi se lancent dans la compétition avec une Peugeot 106 groupe N2. Ces derniers proposent aujourd'hui pour les amateurs de ce sport, une location de véhicules rallye avec l'association ATS LOCATION, dont le siège se trouve au garage. Ces voitures sont préparées par Serge et ils en assurent l'assistance.

N'hésitez pas à contacter le garage vous y serez toujours très bien reçu !

Daniel MUNIER

GARAGE Serge BOU

65, place du 19 mars 1962
L'Ecancière, 26300 Jaillans
04 75 48 83 55

Du lundi au vendredi 7h-19h,
samedi 7h-12h (sauf en cas
de compétition)



Extrait du compte rendu de la réunion du Conseil municipal

du LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 26 septembre 2022 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de JAILLANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de monsieur FOURNAT Jean-Noël, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Quorum à atteindre : 8

Présents : 11

Votants : 15

Pouvoir : 4

Date de la convocation : 20/09/22

Présent(s) : Jean-Noël FOURNAT, Christophe VALLA, Virginie DE ROSSI, Annick VINCENT, Sylvain DILLESEGER, Daniel MUNIER, Christine BELLE, Brigitte PRUVOST, Olivier DUMARCHE, Fabrice ROYER et Grégory BOUVERON.

Absent(s) : 4

- ➔ Monsieur Gérôme BABIN donne pouvoir à Monsieur Jean-Noël FOURNAT
- ➔ Monsieur Alain BONNET donne pouvoir à Monsieur Christophe VALLA
- ➔ Madame Lorane SERRET donne pouvoir à Madame Christine BELLE
- ➔ Madame Marjory HAFSOUNI donne pouvoir à Monsieur Olivier DUMARCHE

Secrétaire de séance : M. Grégory BOUVERON

Début de séance à 19h00

➔ TAXE D'AMENAGEMENT : FIXATION DU TAUX AU 1^{ER} JANVIER 2023

Monsieur le Maire de JAILLANS expose les dispositions des articles 1635 quater A et suivants du Code général des impôts disposant des modalités :

- d'instauration par le conseil municipal de la taxe d'aménagement ;
- de fixation par le conseil municipal du taux de la taxe d'aménagement ;
- d'instauration par le conseil municipal d'exonération de la taxe d'aménagement.

Vu l'article L. 331-1 du code de l'urbanisme,

Vu les articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts,

Vu l'ordonnance n°2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction

Générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la Part logement de la redevance d'archéologie préventive,

Vu le décret n° 2021-1452 du 4 novembre 2021 pris pour l'application des articles L.331-14 et L. 331-15 du code de l'urbanisme,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le taux de la taxe d'aménagement à **4,50 %** sur la commune de JAILLANS



→ LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE

Vu :

- le code général des collectivités territoriales, en son article L 2121-29 - l'article L. 2334-1 à L 2334-23 du code général des collectivités territoriales

Considérant :

- le mode de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement s'appuyant en particulier sur le critère concernant la longueur de la voirie communale.

- l'obligation de déclarer chaque année auprès des services de la Préfecture la longueur de voirie communale mise à jour,

Compte-tenu du classement de nouvelles voies dans le domaine public communal.

- les derniers aménagements de voirie réalisés sur la commune de JAILLANS au cours de l'année 2022. Notamment la création de voiries nouvelles, modifiant le linéaire de voirie au 1er janvier 2022.

- la nécessité d'actualiser le tableau d'inventaire des voiries et d'approuver le linéaire de voirie communale mis à jour pour une longueur totale de 32,261 kilomètres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le linéaire de voirie communale à 32 261 mètres linéaires
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déclarer ce linéaire auprès des services de la Préfecture pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement 2023.

→ URBANISME

Madame Annick VINCENT expose à l'ensemble du conseil municipal, les demandes d'autorisation d'urbanisme.

DEMANDES A INSTRUIRE :

Déclaration Préalable - Chemin du Paradis : Réhabilitation de la toiture.

Déclaration Préalable - Chemin du Prieuré : Construction d'une piscine.

Déclaration Préalable - Lotissement le Clos des Tonnetts : Modification d'une clôture mitoyenne.

Déclaration Préalable - Route de CORBEIL : Construction d'un abri.

Déclaration Préalable - Route des trois croix : Pose de panneaux photovoltaïques.

Déclaration Préalable - Chemin d'Arthemonay : Pose de panneaux photovoltaïques.

Déclaration Préalable - Place du 19 mars 1962 : Création d'une clôture.

Permis de Construire - Le Clos des Tonnetts lot 5 : Construction d'une maison individuelle.

Permis de Construire - Le Clos des Tonnetts lot 7 : Construction d'une maison individuelle.

Certificat Urbanisme - Chemin des Muriers : Projet d'un bâtiment R+1 comprenant 4 logements.

→ QUESTIONS DIVERSES

Projets 2023-2024

Monsieur le maire demande aux Conseillers de proposer des projets potentiels à réaliser au sein de la commune.

- Salle des Fêtes « Henri MARET » : Demande d'un devis pour pose d'un vidéo projecteur et d'un écran à l'intérieur de la salle des fêtes.
- Salle des Fêtes « Henri MARET » : Renforcement des conditions d'isolation de la salle.



- Salle des Fêtes « Henri MARET » : Changement des huisseries en double vitrage (fenêtres + portes).
Salle des Fêtes « Henri MARET » : Changement du chauffage avec des chaudières alimentées avec du Granulé Bois.
- Ecole de Jaillans : Aménagement d'une pergola avec végétaux pour apporter de la fraîcheur à une classe spécifique.
- Achat de citernes souples pour stockage des eaux pluviales de l'entrepôt communal pour arrosage des fleurs sur le centre du village et le hameau de l'Ecancière.
- Maisons Locatives : changement des huisseries avec double vitrage.

Accueil des nouveaux habitants

Vendredi 30 Septembre : Organisation d'un pot de l'amitié pour l'accueil des nouveaux habitants de la commune à partir de 19h à la salle des fêtes

Conseil Municipal des Jeunes

Plusieurs projets en réflexion de la part des jeunes conseillers. Entre autres, Les enfants feront une animation de jeux avec les adhérents du Club des Boutons d'Or.

Repas des Aînés et colis de Noël

Le CMJ participera à l'animation du repas pour les Aînés.

La mairie se rapproche d'un traiteur pour l'organisation du repas des Aînés au sein de la salle des fêtes.

Réunion commission communale

Réunion le 11 Octobre pour l'étude des projets de réhabilitation des bâtiments communaux.

Panneau Affichage - Panneau POCKET

Réflexion sur l'intérêt de l'installation d'un panneau d'affichage avec une alimentation type panneaux solaires.

Réunion publique AXA ASSURANCES : 03/10/2022 18h00 salle du patronage :

A la demande des Assureurs AXA, une réunion de présentation et promotion des contrats d'assurance se tiendra au sein de la salle du patronage (assurance, mutuelle etc...).

La salle du patronage sera louée au tarif prévu.

Traversée de l'Ecancière

RDV avec Monsieur le Maire de Eymeux pour le projet de la traversée de l'Ecancière :

- 4 octobre à 18h00 en Mairie d'Eymeux.

Agenda :

Chemin des Artistes : les 8 et 9 Octobre au sein du village, vernissage à 18h30 le samedi 8 Octobre avec le verre de l'amitié offert.

Concert gratuit à l'église, quatuor de guitares.

22h30 : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Secrétaire de séance : M. Grégory BOUVERON



Extrait du compte rendu de la réunion du Conseil municipal

du LUNDI 17 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 17 octobre 2022 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de JAILLANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de monsieur FOURNAT Jean-Noël, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Quorum à atteindre : 8

Présents : 12

Votants : 15

Pouvoir : 3

Date de la convocation : 11/10/22

Présent(s) : Jean-Noël FOURNAT, Christophe VALLA, Virginie DE ROSSI, Annick VINCENT, Sylvain DILLENSEGER, Alain bonnet, Daniel MUNIER, Christine BELLE, Olivier DUMARCHE, Fabrice ROYER, Lorane SERRET et Grégory BOUVERON.

Absent(s) : 3

- ➔ Monsieur Gérôme BABIN donne pouvoir à Monsieur Jean-Noël FOURNAT
- ➔ Madame Brigitte PRUVOST donne pouvoir à Monsieur Christophe VALLA
- ➔ Madame Marjory HAFSOUNI donne pouvoir à Monsieur Olivier DUMARCHE

Secrétaire de séance : M. Sylvain DILLENSEGER.

Début de séance à 19h00

➔ **TARIFS FRAIS ANNEXES DES SALLES PERIODES HIVER/ETE**

Monsieur le Maire propose de fixer un tarif pour les associations communales/Intercommunales/autres qui utilisent les salles communales à titre gracieux, afin de compenser les frais annexes (entretien, électricité, chauffage...), dans le cadre d'une manifestation à but lucratif.

Ouï, l'exposé de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés.

DECIDE de fixer les tarifs à :

SALLE « Henri Maret » : Hiver 50 € / Eté 30 €

SALLE « Patronage » : Hiver 30 € / Eté 20 €

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

➔ **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

✓ **Travaux Voirie** :

- Revêtement avec émulsion Chemin des Mats 1150MI X 4MI **Devis 2204043B**
- Revêtement avec émulsion + revêtement bicouche Chemin de la Tour sur 340ml **Devis 2204043B**
- Etanchéité église de JAILLANS



- ✓ Mise en sécurité enceinte du cimetière – murs en pierres
- ✓ Citernes souples 2 x 70 m3
- ✓ Changement huisseries menuiseries PVC – 5 maisons locatives
- ✓ Etudes Traversée de l'Ecancière - 50% Eymeux – Mission d'études préalables

→ CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'EYMEUX POUR LA TRAVERSEE DE L'ECANCIERE

Les élus des 2 villages Eymeux et Jaillans souhaitent qu'un travail soit mené sur le réaménagement de la traversée de l'Ecancière (RD 532) afin de sécuriser la voirie, la desserte des différents bâtiments et d'améliorer le cadre de vie des habitants du bourg.

Le projet sera reporté par la commune de Jaillans et une convention entre les 2 parties : Communes d'Eymeux et Jaillans.

Ouï, l'exposé de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés

- **PREND ACTE** de la mise en place d'une convention conjointe et solidaire.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette convention

→ URBANISME

Madame Annick VINCENT expose à l'ensemble du conseil municipal, les demandes d'autorisation d'urbanisme.

DEMANDES A INSTRUIRE :

Déclaration Préalable - Route de Serne : Création d'un abri.

Déclaration Préalable - Chemin des Bois : Création d'une Clôture.

Déclaration Préalable - Chemin du Pouyet : Modification Abri de Voiture.

Déclaration Préalable - Route de Serne : Remplacement de Tuiles.

Déclaration Préalable - Chemin du Pouyet : Pose de panneaux photovoltaïques sur toiture.

Déclaration Préalable - Place de l'Eglise : Pose de panneaux photovoltaïques sur toiture.

Déclaration Préalable - Chemin des Noyers : Pose de panneaux photovoltaïques sur toiture.

Déclaration Préalable - Rue de la JAILLE : Remplacement des volets.

Déclaration Préalable - Rue de la JAILLE : Pose de panneaux photovoltaïques sur toiture.

Permis de Construire - Rue de MUSAN : Construction d'une Véranda.



→ QUESTIONS DIVERSES

Dossiers maisons locatives : dénonciation convention

La convention en cours n'est plus adaptée car tacitement reconductible lors des départs des locataires. L'ensemble des conseillers municipaux et Monsieur le Maire souhaitent dénoncer cette convention.

Cérémonie du 11 novembre

Participation de Monsieur le Maire, des Adjoints et des Conseillers pour la cérémonie du 11 Novembre.

Repas du 11 novembre et colis de Noël (Commission Action Sociale)

Participation de Monsieur le Maire, des Adjoints et des Conseillers pour le repas du 11 novembre qui se déroulera au sein de la Salle des Fêtes « Henri MARET ».

Le ZIG ZAG Café organise le repas.

Conseil Municipal jeunes

Le CMJ participera au repas du 11 novembre.

Les prochaines animations prévues par le CMJ sont les suivantes :

Le 24 Octobre : participation des enfants du CMJ autour de jeux de société avec le Club des Boutons d'Or,

Le 3 décembre : Fabrication de gâteaux pour le Téléthon qui aura lieu le dimanche 4 décembre place Granet à partir de 8h.

Travaux voirie 2023

La commission Voirie se réunira le Vendredi 28 Octobre pour faire un état des réfections des voiries à prioriser, quelques pistes :

Remise à niveau du Chemin de la Tour avec revêtement avec émulsion + bicouche.

Remise en état du Chemin de Corbeil, du prieuré, etc.

Sou des écoles :

Election d'un nouveau bureau :

Président : CHATELAN Benoît

Vice-Présidente : SALIQUES Caroline

Trésorière : DAVID BERTHAUD Fanny

Vice-Trésorière : CHATELAN Sandrine

Secrétaire : NORBERT Déborah

Les prochaines manifestations :

Samedi 19 Novembre 21h : Bal « Laser 2001 » - Comité des fêtes

Mercredi 23 Novembre à 20h – Comédie de Valence « Gorgée d'eau »

Samedi 26 novembre à 20h : Loto du Sou des Ecoles

Dimanche 4 décembre de 8h à 13h : Téléthon sur la place Granet

Samedi 10 décembre à 20h – Loto de la chasse

Samedi 17 décembre : à partir de 17h place Granet - Village de Noël du Sou des Ecoles



SDIS : Correspondant Incendie et Secours

Le conseiller municipal, Monsieur Daniel MUNIER, se propose pour être le référent « Incendie et Secours » pour le compte de la Mairie.

Agenda :

Le mercredi 23 Novembre 2022 : Comédie de Valence, salle des Fêtes « Henri MARET »

Le mardi 29 Novembre 2022 : Conseil Municipal.

Le lundi 19 Décembre 2022 : Conseil Municipal.

21h00 : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Secrétaire de séance : M. Sylvain DILLENSEGER

Extrait du compte rendu de la réunion du Conseil municipal **du MARDI 29 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt et deux, le mardi 29 novembre 2022 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de JAILLANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de monsieur FOURNAT Jean-Noël, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Quorum à atteindre : 8

Présents : 11

Votants : 14

Pouvoir : 3

Date de la convocation : 22/11/22

Présent(s) : Jean-Noël FOURNAT, Virginie DE ROSSI, Annick VINCENT, Daniel MUNIER, Christine BELLE, Olivier DUMARCHE, Fabrice ROYER, Lorane SERRET, Marjory HAFSOUNI, Brigitte PRUVOST et Grégory BOUVERON.

Absent(s) : 4

- ➔ Monsieur Sylvain DILLENSEGER donne pouvoir à Madame Virginie de ROSSI
- ➔ Monsieur Christophe VALLA donne pouvoir à Monsieur Jean-Noël FOURNAT
- ➔ Madame Alain BONNET donne pouvoir à Madame Christine BELLE

M. BABIN Gérôme

Secrétaire de séance : M. Daniel MUNIER

Début de séance à 19h00

Présence de Madame Nathalie ZAMMIT, Conseillère Départementale Vercors Mont du Matin



→ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire annonce, à l'ensemble des conseillers municipaux présents, la démission de M. Gérôme BABIN en tant que conseiller municipal.

L'ensemble du conseil municipal et Monsieur le Maire prennent acte de cette décision.

→ ATTRIBUTION LOGEMENT VILLA LOCATIVE AU 23/01/2023

Monsieur le Maire signale au conseil municipal qu'une des villas locatives située au lotissement des Ecoles 30 rue des Lauriers sera libre au 1^{er} décembre 2022.

Des travaux vont être effectués en janvier. La maison sera libre dès fin janvier 2023 après la fin des travaux.

Monsieur le Maire informe qu'un dossier a été déposé. Il s'agit de M. et Mme FOUILLON Jordan et Mélissa domiciliés actuellement au 9B rue Marius Lattier 26300 Chatuzange-le-Goubet

Monsieur le Maire propose un loyer à 690,00 € avec 1 mois de caution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** la location de la villa locative située au 30 rue des Lauriers Lotissement des écoles dès la fin des travaux
- **DIT que** le loyer du logement situé au 30 rue des Lauriers 26300 JAILLANS sera de **690,00 €**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail et tout document se rapportant à ce dossier.

→ NOMINATION DES AGENTS RECENSEURS (3)

Le Conseil municipal a analysé les candidatures pour le recrutement des 3 agents recenseurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** les candidatures de Mesdames ACTON Françoise, SALIQUES Caroline et LEREUILLE Catherine pour la période du **19 janvier 2023 au 18 février 2023**.
- **Rappel : La Mission de l'agent recenseur** : deux séances de formation obligatoire courant janvier 2023, tournée de reconnaissance, distribution et collecte des bulletins individuels et feuilles de logement du 19 janvier au 18 février 2023.

→ TARIFS FORAINS

Monsieur le Maire expose :

Afin de faciliter l'installation de forains qui doivent impérativement stationner sur le parking de l'ERA, le règlement suivant a été pris :

Article 1^{er} : A partir du 1^{er} janvier 2023, il sera perçu des droits au profit de la commune pour l'installation des forains lors de la fête des laboureurs, stationnement autorisé uniquement sur le parking de l'ERA

Article 2 : Ces droits de place pour les forains basés sur la superficie du terrain occupé, sont fixés comme suit :

- 1- pour les manèges et auto-scooters de plus de 40 m² = **100 € / manège**
- 2- pour les manèges de moins de 40 m² et de plus de 5 mètres linéaires : **60 € / manège**
- 3- pour les manèges de moins de 5 mètres linéaires et les confiseries : **40 € / manège**

Article 3 : Les droits de stationnement prévus à l'article 2 seront perçus **d'avance en MAIRIE**.

Règlement uniquement par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

L'emplacement sera délimité et octroyé par le Maire ou l'adjoint technique le mercredi précédant la fête si les droits sont acquittés.



En cas de non-paiement une année, il n'y aura aucune reconduction les années suivantes.

Ouï, l'exposé de Monsieur Le Maire,
Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents

- **ACCEPTE** le règlement défini ce jour pour la fixation des tarifs forains
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le règlement qui sera fourni aux forains et signé avec la mention « lu et approuvé » accompagné du règlement et ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

→ **MODIFICATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 1ERE CLASSE**

Compte tenu de la proposition de Monsieur le Maire et après accord de l'agent de modifier son temps de travail en raison d'un surcroît de travail à l'école primaire de Jaillans, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Monsieur le Maire rappelle et propose à l'assemblée :

- L'adjoint technique principal 1^{ère} classe était à temps non complet depuis 2018 suite à la suppression des TAP. Celle-ci demande de repasser à **35 heures par semaine** à compter du **1^{er} janvier 2023**, suite à un surcroît de travail à l'école primaire de Jaillans (cantine, garderie)

La modification du temps de travail n'excède pas 10% du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné ;

Le CONSEIL Municipal, après en avoir délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

VU le tableau des emplois,

DECIDE : d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents la modification du temps de travail de l'agent concerné.

→ **URBANISME**

Madame Annick VINCENT expose à l'ensemble du conseil municipal, les demandes d'autorisation d'urbanisme.

DEMANDES A INSTRUIRE :

Déclaration Préalable - Chemin des Muriers : Construction d'une piscine et d'un garage.

Déclaration Préalable - Chemin d'Arthemouay : Pose de panneaux photovoltaïques.

Déclaration Préalable - 9 bis Chemin des Bois : Pose de panneaux photovoltaïques.

Permis de Construire - Lotissement « Le clos des Tonnetts » : Construction d'une maison individuelle.

Permis de Construire - 20 Impasse des Muriers : Construction d'une cuisine d'été.



→ QUESTIONS DIVERSES

Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)

Le contrat se terminant pour fin d'année 2022, Monsieur le Maire et l'ensemble des conseillers ne renouvèleront pas le contrat.

Ouï, l'exposé de Monsieur Le Maire,
Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents
ACCEPTE le non renouvellement du contrat qui nous lie à la LPO.

Offres animations et suivi des aménagements à vocation faunistique

Monsieur le Maire propose un nouvel organisme dénommé « BIODIVERT » qui propose un suivi des installations faunistiques au sein de la commune, aucun contrat n'est demandé par cette association.

Ouï, l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents
ACCEPTE la proposition de l'association « BIODIVERT ».

Compte rendu du conseil d'école

Les élèves sont répartis au sein de 4 classes.

Une information a été transmise aux parents d'élèves sur l'augmentation du prix de la cantine au 1^{er} janvier 2023.

Une recherche de personnel est en cours à la suite du départ de l'agent Lola GARNIER.

Loto du Sou des Ecoles et ACCA (26/11 et 10/12)

Monsieur le Maire informe l'ensemble des conseillers municipaux sur la tenue des lotos organisés par le Sou des Ecoles en date du 26 Novembre et l'ACCA en date du 10 Décembre au sein de la Salle « Henri MARET ».

Village de NOEL 2022

L'association « Le Sou des Ecoles » organise un village de Noël le 17 Décembre, sur la Place Granet.

Téléthon 2022

Les associations de JAILLANS et la municipalité organiseront de nombreux stands le dimanche 5 décembre 2022 à partir de 8h au bénéfice du Téléthon, salle des fêtes « Henri MARET ».

Concernant la municipalité, un stand huîtres et vin blanc sera proposé par les élus à partir de 9H00.

Agenda :

Dimanche 4 décembre de 8h à 13h : Téléthon sur la place Granet

Samedi 10 décembre à 20h – Loto de la chasse

Lundi 12 décembre à 19h – Conseil Municipal

Samedi 17 décembre : à partir de 15h place Granet - Village de Noël du Sou des Ecoles

21h30 : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Secrétaire de séance : M. Daniel MUNIER



Extrait du compte rendu de la réunion du Conseil municipal

du LUNDI 12 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt et deux, le lundi 12 décembre 2022 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de JAILLANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de monsieur FOURNAT Jean-Noël, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 14

Quorum à atteindre : 8

Présents : 11

Votants : 14

Pouvoir : 3

Date de la convocation : 07/12/22

Présent(s) : Jean-Noël FOURNAT, Christophe VALLA, Sylvain DILLENSEGER, Daniel MUNIER, Christine BELLE, Olivier DUMARCHE, Fabrice ROYER, Lorane SERRET, Marjory HAFSOUNI, Brigitte PRUVOST et Grégory BOUVERON.

Absent(s) : 3

- ➔ Monsieur Annick VINCENT donne pouvoir à Monsieur Jean-Noël FOURNAT
- ➔ Madame Virginie DE ROSSI donne pouvoir à Monsieur Sylvain DILLENSEGER
- ➔ Monsieur Alain BONNET donne pouvoir à Monsieur Christophe VALLA

Secrétaire de séance : M. Christophe VALLA

Début de séance à 19h00

➔ QUESTIONS DIVERSES

Changement du copieur

Remplacement du copieur du fait de sa vétusté et notamment en termes de maintenance.

Proposition de matériel de plusieurs sociétés : Le conseil municipal accepte le devis de la société CAP BUREAUTIQUE.

Travaux Maison Locative

Remise à niveau de la maison locative :

- Peintures à refaire
- Réparation d'une Infiltration dans la salle de bain
- Isolation du garage
- Remplacement des robinetteries,
- Mise aux normes du tableau électrique,
- Installation d'un système de chauffage électrique.



Achat de matériels : Groupe Electrogène, échafaudage

Monsieur le Maire nous informe de l'achat d'un groupe électrogène de 7kVA équipé d'une batterie.

Montant de l'investissement : environ 1 000 €

La Jaille

Le bulletin communal « La Jaille » sera distribué début janvier 2023.

Des articles des associations sont encore attendus pour compléter la revue.

Village de Noël

Le Sou des Ecoles organise un Village de Noël sur la place Granet.

De nombreuses manifestations sont organisées

Aligot et diots seront disponibles sur réservation auprès du Sou des Ecoles.

Vœux 2023

Les vœux de la Mairie seront tenus le samedi 14 Janvier 2023 à 11h00 au sein de la Salle « Henri Maret ».

Chaque adjoint prendra la parole pour présenter le bilan de l'année 2022 ainsi que les projets 2023

Les présidents d'associations du village feront de même.

Agenda :

Samedi 17 décembre : à partir de 15h place Granet - Village de Noël du Sou des Ecoles

Samedi 14 janvier : vœux de la municipalité

Lundi 23 janvier : Conseil Municipal à 19h00 en mairie,

Lundi 27 février : Conseil Municipal à 19h00 en mairie.

20h30 : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Secrétaire de séance : M. Christophe VALLA





Horaires Mairie

La mairie vous accueille les jours et aux horaires suivants :

Lundi : 13h30 – 17h00

Mardi : 14h00 – 17h00

Mercredi : 9h00 – 12h00

Jeudi : 9h00 – 12h30

Vendredi : 13h00 – 16h00



Vous pouvez nous joindre au **04 75 48 83 99**, ou par mail à mairie.jaillans@wanadoo.fr.

Pour toutes questions relatives à l'urbanisme, vous pouvez directement envoyer un mail à urbanisme.jaillans@orange.fr.

Site internet : www.jaillans.fr (en cours de mise à jour).

Monsieur Le Maire et ses adjoints reçoivent en semaine et le samedi matin, sur rendez-vous.

PanneauPocket

Pensez à télécharger l'application PanneauPocket !

De nombreuses informations et alertes sont diffusées via ce canal de communication.

La démarche est très simple, il suffit d'aller sur www.panneaupocket.com, cliquer sur « se connecter » et suivre les indications.

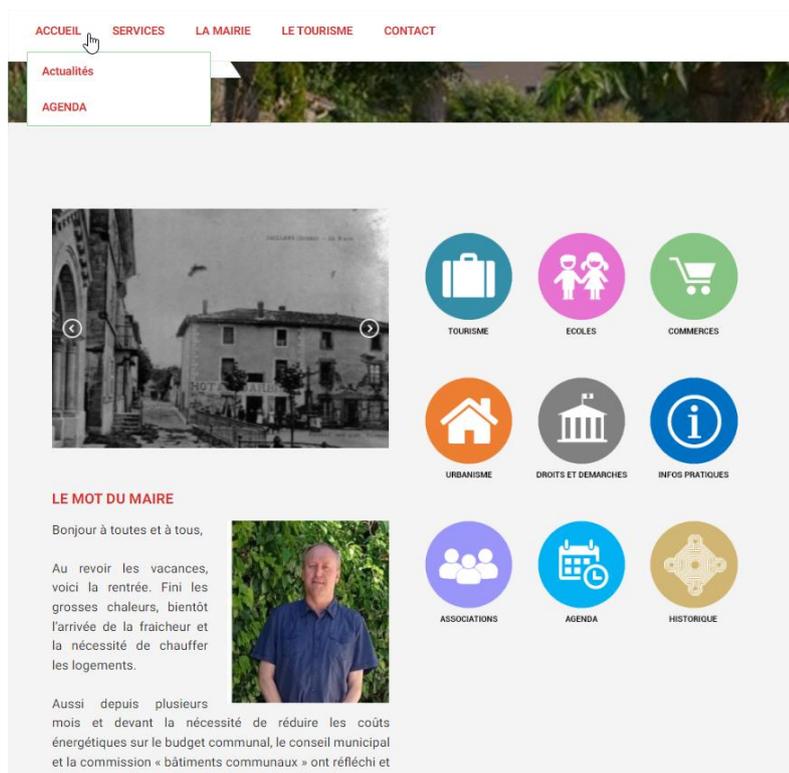


Site internet

Retrouvez toutes les actualités de la commune sur www.jaillans.fr !

Rubrique « Actualités » et « Agenda »...

Dans « infos pratiques » retrouvez également tout ce qui concerne l'affichage réglementaire (ex : arrêtés d'urbanisme).





Cérémonie des Vœux 2023

LE MAIRE, JEAN-NOËL FOURNAT,
ET SON CONSEIL MUNICIPAL

*ont le plaisir de
vous inviter à*

**la cérémonie
des vœux
2023**

SAMEDI 14 JANVIER A 11H

SALLE DES FETES HENRI MARET
65, ROUTE DES TONNETS
26300 JAILLANS





FOCUS sur... demande/renouvellement de la Carte Nationale d'Identité

La pré-demande en ligne permet d'accélérer considérablement le temps de recueil de votre dossier en mairie. Même si cette formalité n'est pas obligatoire, elle est fortement recommandée car elle facilite la procédure de délivrance du titre : www.passeport.ants.gouv.fr/

NOUVEAU ! L'ANTS met à disposition un moteur de recherche afin de vous permettre de **trouver un rendez-vous disponible en mairie** pour une première demande ou le renouvellement d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité dans les plus brefs délais : rendezvouspasseport.ants.gouv.fr

The screenshot shows the ANTS website header with the logo of the République Française and the text 'Agence nationale des titres sécurisés'. Below the header is a navigation menu with items like 'Accueil', 'Démarches en ligne', 'Actualités', 'Services', etc. The main content area is titled 'Démarches en ligne' and contains a search bar, a 'Suivre votre démarche en ligne' button, and a list of services including 'Carte nationale d'identité' and 'Passeport'. There is also a 'Voir toutes les démarches en ligne' button and a small image of a person's hands holding a smartphone over a document.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Renseignez votre localisation puis choisissez le rendez-vous disponible qui vous convient le mieux. *Pour rappel, le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile : vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle mairie, à condition que celle-ci soit équipée d'une station d'enregistrement. [Liste des mairies équipées](#)*

Quel avantage ?

Ce nouvel outil a été pensé pour faciliter la prise de rendez-vous en ligne dans des mairies proches de chez vous, sans avoir à naviguer sur le site de chaque mairie pour trouver un créneau. Il devrait permettre, à terme, de réduire la durée des rendez-vous en favorisant la pré-demande sur passeport.ants.gouv.fr.

Rappel :

↳ **Carte d'identité délivrée après le 1^{er} janvier 2014** : la durée de validité est de 15 ans pour les personnes majeures

↳ **Carte d'identité délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013** :

- La durée de validité passe de 10 à 15 ans, votre carte est donc encore valable 5 ans après la date d'expiration inscrite
- De nombreux pays acceptent un titre d'identité en apparence périmé (Andorre, Bulgarie, Croatie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Malte, Monaco, Monténégro, République Tchèque, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Suisse, Tunisie, Turquie, Luxembourg), mais d'autres non, comme par exemple la Belgique, la Norvège. Il est donc fortement recommandé de vérifier la position du pays de destination. Liste des pays et leur position sur la question, disponible sur www.diplomatie.gouv.fr
- Vous pouvez demander le renouvellement anticipé de votre carte d'identité en apparence périmée, à condition de justifier de votre intention de voyage, et de ne pas être titulaire d'un passeport valide.



FOCUS sur... demande/renouvellement de la Carte Nationale d'Identité (suite)

Liste des pièces :

- ☞ Le formulaire de demande CERFA complété et signé avec un stylo noir épais de manière appuyée sans dépasser du cadre, par l'usager ou, pour un mineur, par la personne exerçant l'autorité parentale ;
- ☞ Une photographie d'identité ;
- ☞ Un justificatif de domicile récent ;
- ☞ Un timbre fiscal de 25€ en cas de perte ou de vol de la CNI à renouveler
- ☞ Un justificatif d'état-civil – extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois avec filiation – si perte ou vol du titre sécurisé à renouveler ou périmé depuis plus de 5 ans ;

Recensement de la population en 2023

Le recensement de la population va débuter...

Entre **le jeudi 19 janvier et le samedi 18 février 2023**, l'un des trois agents recenseurs, Françoise ACTON, Catherine LEREUILLE et Caroline SALIQUES se présenteront à votre porte.



Françoise ACTON



Catherine LEREUILLE



Caroline SALIQUES

Nous comptons sur vous pour leur réserver un bon accueil, afin de faciliter leur mission...

Vous pourrez rendre réponse sur internet (dans ce cas une notice d'information avec des codes d'accès vous sera remis par l'agent recenseur). Sinon, il suffira de compléter les différents formulaires et de prendre rendez-vous avec l'agent recenseur pour la restitution de ces documents.

Utile pour vous

Au niveau local, le recensement de la population sert notamment à prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transports à développer... Le recensement de la population permet de prendre des décisions adaptées pour la collectivité.

Utile pour les communes et les politiques publiques

Des chiffres du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépend également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies... La connaissance de ces statistiques est l'un des éléments qui permet de définir les politiques publiques nationales.

Utile pour les entreprises et les associations

Le recensement aide également à cibler les besoins en logements, les entreprises à mieux connaître leurs clients, les associations à mieux répondre aux besoins de la population...

Les résultats du recensement sont disponibles sur [insee.fr](https://www.insee.fr)



Médiathèque de Valence Romans Agglo, des avantages pour les habitants de l'agglo !

► Pourquoi s'abonner ?

L'accès aux médiathèques et la consultation sur place des documents sont libres et gratuits. **L'inscription est obligatoire pour l'emprunt des documents ou pour l'utilisation des espaces numériques.**

La carte est valable un an à partir de la date d'inscription pour l'ensemble des équipements de Valence Romans Agglo, à savoir les Médiathèques de Valence, Romans, Bourg-les-Valence, Portes-les-Valence, Chabeuil, Beaumont-les-Valence, Châteauneuf-sur-Isère, Mours-saint-Eusèbe et Etoile-sur-Rhône,

► S'inscrire

Pour vous inscrire, présentez-vous avec une pièce d'identité et téléchargez les documents à fournir sur le site de la médiathèque : www.mediatheques.valenceromansagglo.fr/infos-pratiques/abonnement-emprunt

Pour l'inscription des enfants jusqu'à 12 ans inclus, la présence des parents est exigée, et leur signature est obligatoire pour tout mineur.

La carte d'adhérent est nominative. En cas de perte, la carte sera renouvelée au tarif de 1euro. Si vous perdez votre carte, signalez-le rapidement pour qu'elle soit inutilisable par toute autre personne, et évitez ainsi qu'on vous réclame des documents que vous n'auriez pas empruntés.

La présentation de la carte d'adhérent est obligatoire au moment du prêt.

► Tarifs

Tarifs habitants agglomération

Moins de 18 ans, apprentis, étudiants	gratuit
Minima sociaux*	gratuit
Ecoles publiques et privées sous contrat de l'agglomération, assistantes maternelles	gratuit
Collectivités - Associations	gratuit
Adultes plus de 18 ans	14 €
Pour les couples, le deuxième abonnement	1 €

*Minimas sociaux 2021-2022

Revenu de solidarité active (RSA) ; Allocation de solidarité spécifique (ASS) ; Allocation pour demandeur d'Asile (ADA) ; Allocation aux adultes handicapés (AAH) ; Allocation Supplémentaire d'invalidité (ASI) ; Allocations du minimum vieillesse (ASV et ASPA) ; Revenu de solidarité (RSO) ; Allocation veuvage (AV) ; Allocation temporaire d'attente (ATA)





Forum Post-Bac Drôme Ardèche 2023 à Valence

Rendez-vous le **vendredi 13 janvier de 9h à 17h** et **samedi 14 janvier de 9h à 16h** au Palais des Congrès et des Expositions Jacques Chirac, 16 avenue Georges Clemenceau, 26000 Valence !

l'Etudiant **CAMPUS UGA**
VALENCE DRÔME ARDÈCHE

organisent le

**FORUM
POST BAC**
DRÔME ARDÈCHE

13 et 14 JANVIER 2023 - VALENCE
VENDREDI : 9H - 17H - SAMEDI : 9H - 16H
Palais des congrès et des expositions Jacques Chirac

En 2022-2023, l'Etudiant propose une nouvelle génération de salons hybrides pour une expérience enrichie. Les visiteurs pourront préparer leur parcours de visite de manière personnalisée en découvrant les exposants et en accédant au programme des conférences thématiques.

Dès maintenant, les visiteurs peuvent préparer leur parcours de visite sur [letudiant.fr](https://forum-post-bac-valence.salon.letudiant.fr/), rubrique « SALONS » ou via l'URL directe : <https://forum-post-bac-valence.salon.letudiant.fr/> et télécharger l'**invitation gratuite (obligatoire)** pour se présenter au salon.

Les aides de l'ANAH évoluent

Des aides réservées aux propriétaires, copropriétés et collectivités

Selon les revenus des propriétaires, qu'ils soient occupants ou non, l'ANAH octroie des fonds pour l'aménagement, ou réduire vos consommations d'énergie (plus d'infos sur www.upenergie.com).

Les aides de
l'Anah



Les aides de l'ANAH évoluent (suite)

L'ANAH œuvre également auprès des syndicats de copropriété en situation financière précaire et apporte une partie des fonds nécessaires à certains travaux de rénovation énergétique, comme la réfection des systèmes de ventilation, l'isolation, le remplacement des menuiseries, etc. L'organisme s'appuie aussi sur les collectivités territoriales, ce qui permet l'accueil quotidien de personnes en situation de fragilité financière. Il vient donc en aide aux ménages modestes, afin que ces derniers diminuent le montant de leur prêt pour les travaux et/ou **micro crédit** (www.gotoinvest.com) qu'ils doivent faire chez eux.

Comment faire sa demande de subvention ANAH ?

Il convient de se rendre sur la plateforme ci-dessous, renseigner les informations demandées. Si le client est éligible à la subvention demandée alors il n'a qu'à poursuivre la démarche et transmettre les documents demandés sur internet : www.monprojet.anah.gouv.fr

La prime à l'autoconsommation photovoltaïque

L'autoconsommation photovoltaïque (www.beemenergy.fr) est la consommation de sa propre production d'électricité à partir de l'énergie solaire. Elle permet d'utiliser une énergie non polluante et abondante et de contribuer à la transition énergétique. Les installations qui permettent l'autoconsommation (installations de vente en surplus), sont éligibles à une prime à l'investissement. Cette prime est dégressive et variable en fonction de la puissance de l'installation. Les kits solaires en autoconsommation peuvent aussi se faire financer en partie par les chèques énergie (voir [guide pratique](#))

Se prémunir contre les fraudes

Par téléphone ou à domicile, notez que le service public n'effectue jamais de démarchage.

De fait, ne croyez pas les démarcheurs qui se réclament d'organismes publics.

Découvrez tous nos conseils pour savoir comment agir face au démarchage commercial - <https://france-renov.gouv.fr/fraudes>

Déchetterie de l'Ecancière

Située route de Jaillans, la déchetterie de l'Ecancière vous accueille le lundi et vendredi de 9h à 12h, le mercredi et samedi de 13h30 à 17h30* (*en novembre, décembre et janvier : 13h30 à 17h). Fermeture les jours fériés.

Pour le mobilier, il est recommandé de le démonter au préalable afin de faciliter le dépôt dans les bennes. L'amiante n'est plus collecté en déchetterie (pour plus de renseignements sur le nouveau mode de collecte de l'amiante, vous pouvez contacter les services de Valence Romans Agglo au 04 75 81 30 30).

Transports scolaires Citéa

Toutes les informations sur la ligne qui dessert la commune sur le site www.vrd-mobilites.fr.

Taxi

Daniel KOCHKARIAN propose ses services de transport en taxi dans le secteur de Jaillans, alors n'hésitez pas à contacter **Taxi Daniel** au 06 78 89 82 55 !



La fibre sur Jaillans pour fin 2023 !

L'intégralité de la commune devrait être équipée de la fibre d'ici la fin de l'année 2023.

Si vous souhaitez connaître l'évolution du déploiement et votre éligibilité, le site internet de l'ADN (Ardèche Drôme Numérique) peut vous renseigner :

www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite dans la rubrique « A quand la fibre chez moi ? »

En cas de problème d'éligibilité, vous pourrez utiliser le formulaire en ligne et y joindre un certificat d'adressage (à demander en mairie).

LE TEST D'ÉLIGIBILITÉ : 3 RÉSULTATS POSSIBLES

✓ Raccordement possible
Bonne nouvelle ! Vous pouvez choisir un opérateur Fournisseur d'Accès Internet (FAI) et vous abonner pour être raccordé !

... Raccordement à venir
Encore un peu de patience, le raccordement de votre logement ou local d'activité n'est pas encore possible. Inscrivez-vous pour être informé par mail lorsque cela sera le cas.
Dans les zones déjà ouvertes commercialement, certains foyers peuvent ne pas être encore éligibles. Plusieurs raisons possibles :

- Des travaux doivent encore être réalisés pour déployer la fibre en domaine privé, dans les immeubles collectifs, les lotissements privés ou sur les façades d'immeubles ; une intervention qui nécessite la signature d'une convention avec les copropriétaires ou syndics de propriété.
- ADN doit débloquer une situation complexe (conventionnement, autorisations en attente, coordinations de travaux...).

✗ Raccordement non possible
Nous n'avons pas trouvé votre adresse dans nos bases de données. Rappelons qu'une adresse valide doit comporter un numéro + un type de voie + un nom de voie. Dans le cas contraire, rapprochez-vous de votre mairie.

- Il peut s'agir d'une erreur de saisie => vérifiez l'orthographe et faites attention aux champs saisis en doublon.
- Votre construction est récente ou votre adresse a peut-être changé depuis la réalisation des études...

Pas d'inquiétude ! Remplissez le formulaire à votre disposition en joignant un certificat d'adressage (à demander à la mairie).

UN PROBLÈME D'ÉLIGIBILITÉ ?

Consultez notre Foire Aux Questions sur : www.ardechedromenumerique.fr/faq

Si vous nous ne trouvez pas de réponse, appelez le 04 82 48 00 18



Construire, agrandir ou rénover : aide d'un architecte conseiller (gratuite)

Particuliers, professionnels, vous avez un projet de construction, d'extension ou de rénovation visible depuis l'espace public ?

L'Agglo vous propose un service de conseil architectural gratuit, neutre et personnalisé. Avant de déposer votre dossier de permis de construire ou votre déclaration préalable en mairie, prenez rendez-vous avec un architecte conseiller.

Préparer votre rendez-vous en vous munissant d'un maximum de documents (plan de cadastre, relevé de bâtiment, certificat d'urbanisme, cahier des charges du lotissement, croquis, photos...).

L'architecte-conseiller **n'a aucune fonction de contrôle. Il ne se charge ni de l'instruction réglementaire ni de la maîtrise d'œuvre.** Sa mission consiste à vous aider à améliorer la qualité de votre projet.

Prendre rendez-vous

[04 69 64 70 49](tel:0469647049) (le lundi et le mercredi

de 8h à 11h30) ou sur [archiconseil-](mailto:archiconseiller@valenceromansagglo.fr)

[ler@valenceromansagglo.fr](mailto:archiconseiller@valenceromansagglo.fr) en

joignant le formulaire ci-contre

(téléchargeable à l'adresse indiquée en

haut du formulaire).



<https://www.valenceromansagglo.fr/fr/au-quotidien/habitat-logement/construire-agrandir-ou-renover.html>

Fiche de préparation de votre rendez-vous avec l'architecte-conseiller

[à retourner par mail à archiconseiller@valenceromansagglo.fr](mailto:archiconseiller@valenceromansagglo.fr)

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez prendre rendez-vous avec l'architecte-conseiller. Pour le bon déroulement de la consultation, merci de renseigner cette fiche informative, de nous la retourner par mail, et de venir avec l'ensemble des documents demandés le jour du rendez-vous.

NB : les informations communiquées sont confidentielles.

1-Vos coordonnées :

NOM prénom :

Tél : Mail :

Adresse exacte du projet :

2-Référence réglementaire

Référence cadastrale (zone PLU) :

Avez-vous connaissance du règlement d'urbanisme qui s'applique à votre projet ? oui non

Le règlement d'urbanisme permet-il votre projet ? oui, très certainement oui, sous conditions à discuter avec l'architecte je ne sais pas non

Votre projet est-il situé en périmètre des Monuments Historiques, soumis à l'avis de l'ABF ? oui non

3-Votre projet :

aménagement de lots à bâtir

maison d'habitation logement collectif entreprise

agencement clôture/extérieur

autres :

Dans le cas d'un bâti, le projet concerne :

neuf rénovation extension autre :

4-Avancement de votre projet :

avant achat aucune étude esquisse

avant dépôt permis de construire après dépôt d'un premier permis de construire

Engagement ou contact avec architecte, maître d'œuvre, constructeur ? oui non

⇒ Si oui, il est souhaitable de venir avec lui

5-Vos principales questions à l'architecte conseiller ?

6-Liste des documents à apporter lors du rendez-vous :

Copie du **règlement d'urbanisme** pour la zone du projet (à télécharger sur le site de la Commune ou à demander en Mairie)

Plan du terrain ou cadastre (à télécharger sur le site du cadastre ou demander un extrait en Mairie)

Si vous êtes en lotissement, **règlement de lotissement**

Photos : vues de loin, de près, toutes les façades sur existant (photos en définition allégée)

⇒ sur clef USB, CD ou papier



Focus sur... la Maison de Services Au Public à Hostun

Aujourd'hui de nombreuses démarches administratives se font sur internet...

Vous rencontrez des difficultés ou vous n'avez pas d'ordinateur ?

Les agents France Services vous délivrent un premier niveau d'accompagnement ou vous orientent pour effectuer vos démarches administratives et numériques relatives à différents partenaires nationaux en toute confidentialité !

Liste des partenaires France Services :



France Services c'est aussi un espace numérique en libre service avec ordinateur, tablette, une connexion WIFI, une visio pour communiquer en direct avec certains partenaires. Surfez sur le net, créez vos documents administratifs, imprimez, scannez, de manière autonome ou accompagnée!

Pour que mon accompagnement soit efficace :

Je prends rdv au **04.75.05.79.00**

J'apporte le jour du rdv, tous les documents indiqués par téléphone

Je prends mes identifiants et mots de passe des sites d'organismes publics que je possède déjà

Notre équipe vous accueille sur rendez-vous :

Lundi :	9h - 12h / 14h - 16h
Mardi :	9h30 - 12h / 14h - 16h
Mercredi :	9h - 12 h / 14h - 16h
Jeudi :	9h - 12 h / 14h - 16 h
Vendredi :	9h - 12h / 14h - 16h

04.75.05.79.00

hostun-eymeux@france-services.gouv.fr



**PROCHE DE VOUS,
PROCHE DE CHEZ VOUS**



Rue des Filoches
26730 Hostun



INFOS ASSOCIATIVES ET COMMERCIALES



Le Sou des Ecoles

Depuis octobre 2022, le bureau a fait peau neuve ! vous avez sûrement fait la connaissance des nouveaux membres lors des deux événements organisés en cette fin d'année, le loto du 26 novembre ainsi que le 1^{er} village de Noël du 17 décembre.

A ce titre nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont apporté une aide plus que précieuse ! Voici un retour en image du 1^{er} village de Noël, lors duquel nous avons retrouvé la joie et la magie de Noël avec les habitants de Jaillans et des villages voisins.



Pour l'année **2023**, plusieurs projets sont déjà prévus !

Les élèves de Grande Section, CP, CE feront une randonnée en raquettes. Pour la fête des laboureurs, les élèves réaliseront un masque en classe pour se joindre au bal du mardi gras le 21 février. En fin d'année scolaire, une sortie au festival de la Zinzoline à Saint-Péray est prévue pour tous les élèves.

Et d'autres projets sont à venir...

Le bureau du Sou des écoles de Jaillans vous souhaite une bonne année et surtout une bonne santé.

Le Sou des Ecoles de Jaillans



INFOS ASSOCIATIVES ET COMMERCIALES



Familles Rurales



ASSOCIATION
DE JAILLANS

→ LAEP L'OASIS DES FAMILLES

N'hésitez pas à pousser les portes du Lieu d'accueil enfants-parents, un espace convivial, de rencontres, d'échanges et de jeux. Les accueillantes ont le plaisir de vous accueillir, les vendredis de 9h à 11h à la salle des associations, à la Baume d'Hostun. Gratuit & sans inscription.

→ ANIMATION FAMILIALE

Débutons l'année en musique !! Concert pour petits & grands, **samedi 28 janvier à 14h30**, salle des fêtes Henri Maret à Jaillans. Gratuit – sans inscription – Dès 5 ans.

Animation ludothèque à la fin du concert

→ LUDOTHEQUE KID O'LUDO - Eymeux

Envie de découvrir des jeux ! De profiter d'un temps en famille ou entre amis ? De tester un jeu ou d'en emprunter un pour une soirée raclette ??

C'est le moment idéal de passer à la ludothèque, rue des plumiers à Eymeux.



Ouvert les mardis de 16h à 18h et les mercredis de 15h à 18h.

Marion vous propose des animations mensuelles à découvrir seul, en famille ou entre amis !

Fêter son anniversaire à la ludo !! Nous vous proposons de choisir un thème et de venir, le temps d'un après-midi, jouer et profiter tous ensemble. Sur réservation uniquement.

Suivez-nous sur notre page Facebook et le site internet.

Dates à retenir : Soirée jeux 24/02/2023

→ ACCUEILS DE LOISIRS VACANCES HIVER

Vacances d'Hiver du 06 au 17 février 2023 à Hostun.

Le programme est en cours de préparation. Il sera disponible début janvier.

Inscriptions **via le Portail Famille** <https://fr-jaillans.portail-defi.net>.



→ ENVIE DE DEVENIR ANIMATEUR BAFA ?

Soucieux d'améliorer continuellement la qualité de ses accueils et la qualification des personnels qui y participent, l'association encourage à la participation des formations BAFA ainsi que des formations continues tout au long de l'année.

Considérant que la bourse au BAFA constitue aujourd'hui un atout pour l'accès à la formation et à l'emploi et plus largement pour valoriser l'engagement volontaire, Familles Rurales propose un dispositif d'accompagnement et de financer pour l'obtention du BAFA.

Ce dispositif a pour objectifs :

- De faciliter l'accès des jeunes à la formation,
- De promouvoir la formation BAFA,
- De Renforcer les équipes existantes.

Vous êtes âgé(e) de 16 à 20 ans, vous souhaitez passer la formation BAFA et travailler en tant qu'animateur ?

Familles Rurales de Jaillans, au travers de la bourse BAFA, peut vous apporter un soutien technique et financier (pour une aide maximum de 100 €), complémentaire du soutien financier apporté par la CAF et le Ministère de l'Education Nationale, de la jeunesse et des sports pour une formation BAFA complète. Proposez votre candidature !



INFOS ASSOCIATIVES ET COMMERCIALES



Familles Rurales (suite)

→ RECHERCHE ANIMATEUR BAFA H/F

Dans le cadre des accueils de loisirs Kid O'mino à Hostun, nous recrutons des animateurs H/F pour les mercredis loisirs et vacances scolaires.

Pour postuler, envoyez CV et lettre de motivation par mail relaisfamille26@wanadoo.fr

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR LE SITE

WWW.FAMILLESRURALES.ORG/JAILLANS/

→ VŒUX 2023

Une page se tourne, une nouvelle s'ouvre !! Nous vous remercions pour votre confiance et votre fidélité. Toute l'équipe vous adresse ses meilleurs vœux.

Que cette année soit riche de rencontres et de projets partagés.

Belle et heureuse année 2023.

Le Club des Boutons d'Or



Voici déjà la fin de l'année 2022. Après ces deux années au ralenti, nous sommes environ une trentaine de personnes à nous retrouver dans la salle du patronage tous les lundis après-midi. Certains sont très assidus aux jeux de cartes ou à d'autres jeux divers : triomino, domino, etc. Quant au goûter, il est toujours très apprécié. Ces après-midi permettent de rompre la solitude et de créer des liens tout en se divertissant.

Tout au long de l'année nous avons effectué deux sorties et visites : le musée du car à Venosc, un des plus grands vitrail d'Europe à St Martin des Rosiers et la ferme intégrale à la Baume d'Hostun. N'oublions pas bien sûr les restos toujours très prisés lors de ces journées.

Au mois de Juin, pour votre bien être, en alliance avec la commune et Familles Rurales, nous avons eu l'intervention de SOLIHA (Solidaire pour l'habitat) avec le TRUCK, maison mobile qui roule pour la prévention "du bien vivre chez soi". Une trentaine de personnes sont venues visiter le TRUCK et poser des questions. À la suite de cette démonstration, 5 personnes ont demandé un dossier.

Lors de l'une de nos rencontres hebdomadaires, nous avons accueilli avec grand plaisir les membres du conseil municipal jeune. Quelques-uns ont joué à des jeux avec nous et d'autres ont écouté le témoignage d'anciens. En fin d'après-midi nous avons partagé un goûter intergénérationnel.

Nous avons participé au Téléthon, et organisé deux tombolas, ce qui nous a permis de remettre à l'AFM Téléthon un chèque de 400 €. Merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette œuvre généreuse.

Pour 2023 nous pouvons déjà vous proposer, notre Assemblée Générale **le 23 janvier**, un concours de coinche **le lundi 17 avril** et puis d'autres activités que nous dévoilerons le jour de notre assemblée générale. À la demande de nos adhérents, un séjour au centre de vacances "LOU RIOU" à St Tropez est programmé : certainement fin Août ou début septembre.

Si vous êtes retraités ou si vous voulez passer d'agréables moments, n'hésitez pas à venir nous rejoindre. Nous vous invitons à notre Assemblée Générale qui aura lieu à la salle du patronage le **lundi 23 janvier à 14h**. Nous vous donnerons tous les renseignements concernant notre association.

Nous profitons de ce moment pour vous présenter nos vœux les meilleurs, plein de joie, de santé, d'amour et de paix au cours de l'année 2023.



INFOS ASSOCIATIVES ET COMMERCIALES



Que Jaillans Scène

Les comédiens de « Que Jaillans scène » sont heureux de vous retrouver pour un deuxième passage sur les planches, et de vous présenter une pièce de Jean ANOUILH « La culotte ». Les femmes ont pris le pouvoir. Léon, qui les aime trop, comparait devant le tribunal des femmes libérées du XVI^e arrondissement. Va-t-il être condamné à être émasculé ?

Pour le savoir venez nombreux le **samedi 4 février 2023 à 20h** et le **dimanche 5 février 2023 à 18h** salle Henri MARET à Jaillans.

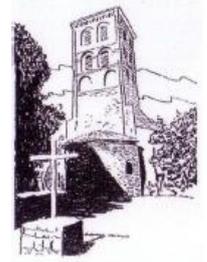
Une comédie pleine de rebondissements et de rires ...

Le Président, Daniel MUNIER



Les Amis de Jaillans

Les Amis de
JAILLANS *sont heureux de vous présenter leurs meilleurs vœux pour 2023*



ADMR

Théâtre la Génissoise présente une pièce de théâtre Toc Toc (comédie), à la salle des fêtes Henri Maret, **dimanche 26 février 2023 à 14h**.

Tarifs : 12€ adultes, 6€ adolescents et étudiants, tombola comprise. Billets en vente par l'intermédiaire des aides à domicile, des bénévoles, au local de Chatuzange (62 rue des Monts du Matin), par téléphone au 06 09 81 20 24 ainsi que le jour du spectacle.

Le bénéfice de ces manifestations sert à financer les dossiers urgents en attente de réponse de la CARSAT, ou autres caisses maladie.

L'Amicale des donneurs de sang

L'amicale des donneurs de sang du canton de bourg de péage serait heureuse de vous recevoir lors de la collecte de sang par l'ESF **le vendredi 27 janvier 2023** de 16h à 19h.

Tous ces dons collectés sont hyper importants, les stocks de sang sont de plus en plus bas ! L'engouement que nous avons connu jadis n'est plus aussi important. Les malades et les accidentés ont besoin de ce sang. A ce jour, aucun produit de substitution n'existe. Seul votre générosité peut les sauver.



Venez donner une heure de votre temps pour sauver une vie ! Peut-être un de vos proches !

Prises de rendez-vous souhaitée à sur www.dondesang.efs.sante.fr ou par téléphone au 04 75 82 44 05.

Notre amicale comme toutes autres associations à besoin d'argent dans ces caisses. Ceci pour l'organisation de certaines manifestations et pour promouvoir les collectes. A ce titre, nous allons organiser une vente de bugnes. Les dates et modalités ne sont encore pas définies. Nous vous informerons ultérieurement de tout cela mais d'ores et déjà, sachez que nous comptons sur vous et votre soutien.

Quelques dates de collectes sur nos villages voisins :

Le 27/01 à Hostun, le 26/05 à la Baume D'Hostun, le 24/11 à Eymeux, le 11/12 à Meymans.

Nous vous souhaitons une bonne année 2023 en espérant vous croiser dans nos collectes.

Pour Jaillans, Anne GORRIAS et Hervé PEYSSON



INFOS ASSOCIATIVES ET COMMERCIALES



Le Comité des fêtes

Le comité des fêtes, vous souhaite leurs meilleurs vœux pour 2023 !!!

La fête des laboureurs sera de retour sous son format habituel et traditionnel, elle aura lieu **du 18 au 21 février 2023**, sous la présidence de Candie MARTINEZ et Sylvain DILLENSEGER.

Rendez-vous en 2023 pour une année encore plus festive !

Le Comité

FETE DES LABOUREURS Jaillans

Dimanche 17h30
Concert gratuit
COLOR GIPSY

18, 19, 20, et 21 février
Présidents 2023
Candie Martinez et Sylvain Dillenseger

Vices Présidents: Angélique et Ghislain Riffard
Assesseurs: Aurélie et Christophe Belle
Bacchus: Elodie et Stéphane Peysson

SAMEDI 18	DIMANCHE 19	LUNDI 20	MARDI 21
- 22h00 Bal sécurisé	- 9h30 Messe (église de Jaillans) - 11h00 Bugnes, foujou, vin blanc - 17h30 Concert avec COLOR GIPSY	12h30 Banquet Populaire Servi par BUISSON Traiteur (Saint Marcel les Valence) 20h30 Soupe à l'oïanon	- 21h00 Bal masqué primé gratuit

FETE FORAINE et FOOD TRUCK



INFOS ASSOCIATIVES ET COMMERCIALES



Nos produits Lo'Co par Vercourses

Johann, Mikaël et Arnaud du camion-épicerie NosProduitsLo'Co par Vercourses souhaitent de Joyeuses Fêtes de fin d'année à toutes les Jaillanaises et tous les Jaillanais !



Nous espérons que vous avez trouvé votre bonheur dans les produits locaux de notre camion-épicerie tout au long de l'année 2022, et nous vous espérons encore plus nombreux à venir tous les jeudis de 16h à 19h place Granet en 2023 !

Car nous devons sans aucun doute encore plus être solidaires et consommer local l'an prochain, afin de pouvoir continuer à profiter des précieuses richesses de notre territoire !

Merci à tous, vive 2022, et Bonne Année 2023 !

Localement,
Arnaud CHANTRON contact@vercourses.fr / www.vercourses.fr 06 28 77 97 77

Pasta Pizza

Retrouvez votre camion à pizza tous les jeudis de 17h30 à 21h30, place Granet !
Pensez à réserver au **07 82 38 32 33**.

Carte des pizzas sur le [site internet de la commune, onglet « services »/« commerces »...](#)



Le Zig Zag Café

Le Zig Zag café vous rappelle ses horaires habituels du lundi au vendredi de 6h30 à 13h30 et de 15h45 à 19h, et le samedi de 7h30 à 12h30.
Retrait point vert de 20€ à 100€ pour les détenteurs d'une CB du crédit agricole.
Service cashback, retrait d'espaces 40€ maximum pour toute carte avec un achat minimum de 10€.
Commission cashback de 0,70€ par retrait.



Audrey et Chantal vous souhaitent leurs meilleurs voeux.

A l'an que Ven !



Samedi 14 janvier : à 11h, Vœux de la municipalité, salle des fêtes Henri Maret

Du jeudi 19 janvier au samedi 18 février : recensement de la population ! l'un de nos trois agents recenseurs parmi Françoise ACTON, Catherine LEREUILLE et Caroline SALIQUES, viendra frapper à votre porte !

Lundi 23 janvier : à 14h, Assemblée Générale, du Club des Boutons d'Or, salle du Patronage

Samedi 28 janvier : à 14h30, Familles Rurales vous propose un concert « Chez Remômes » pour petits (dès 5 ans) et grands, salle des fêtes Henri Maret

Samedi 4 et dimanche 5 février : samedi à 20h et dimanche à 18h, « Que Jaillans Scène » vous présente une pièce de Jean ANOUILH « La culotte », salle des fêtes Henri Maret

Du samedi 18 au mardi 21 février : fête des Laboureurs (**voir programme en page 30**)

Vendredi 24 février : Soirée jeux à la Ludothèque d'Eymeux

Dimanche 26 février : à 14h, le Théâtre de la Génissoise vous présente sa pièce « Toc Toc » (comédie), salle des fêtes Henri Maret

Lundi 17 avril : à 14h, concours de coïncidence du Club des Boutons d'Or, salle du Patronage



Préservez l'environnement
Inscrivez-vous à la newsletter sur le site internet
et restez connecté à votre village

Comité de rédaction : Jean-Noël FOURNAT, Virginie DE ROSSI, Daniel MUNIER, Nicole FELOT, Cécile VALLOT, Natacha DENAUD
Impression et distribution par nos soins

Site internet de la commune : www.jaillans.fr